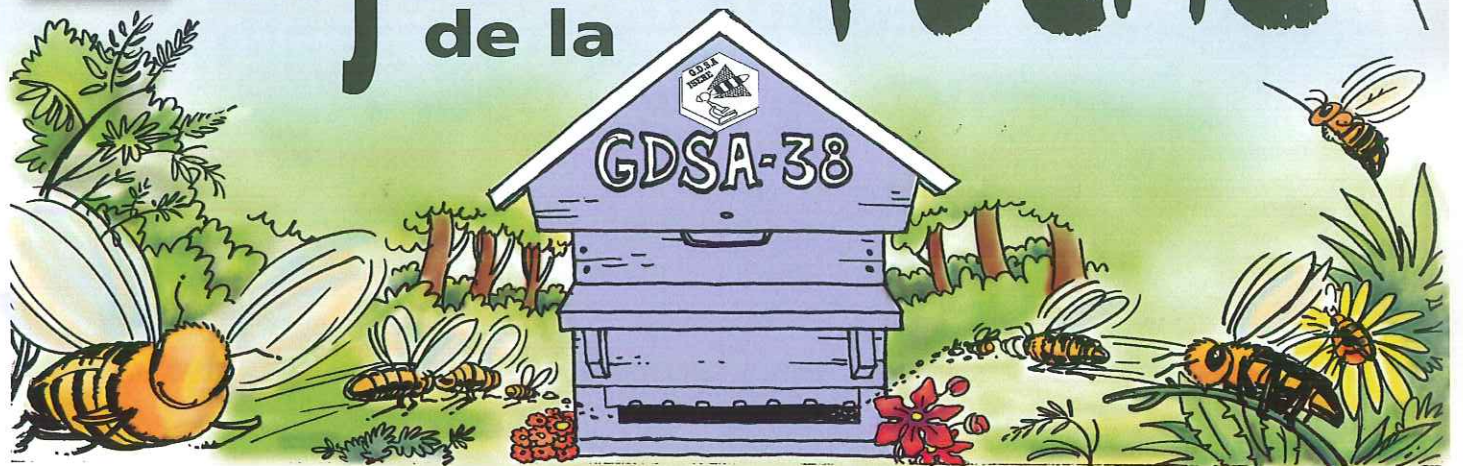


Hiver
2018
2019

Le journal ruche de la



GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'ISÈRE — SECTION APICOLE
Maison des Agriculteurs — 40 avenue Marcellin Berthelot — BP 2314 — 38033 Grenoble

Editorial

Pourquoi un GDSA ?



L'Isère est le plus gros département français en nombre d'apiculteurs et le GDS apicole compte plus de 2500 adhérents. Certes nous vous permettons d'avoir des médicaments contre le varroa à des prix très intéressants mais surtout la visite de vos ruches gratuitement par un des 33 techniciens sanitaires apicoles. Ces 33 TSA, apiculteurs, ont suivi cette année un recyclage de 2 jours et pour l'essentiel 7 jours de formation, ils ont réussi brillamment l'examen et auront annuellement un suivi par un vétérinaire. Pour continuer à vous fournir des médicaments, nous avons l'obligation d'effectuer une visite sanitaire de tous les ruchers de l'Isère en 5 ans. C'est une chance d'avoir une telle visite car le GDSA a un objectif : vous aidez à avoir des abeilles en bonne santé qui vous produisent du miel de qualité. Alors n'hésitez pas à leur demander des conseils. Avec le concours de tous nous diminuerons les pertes hivernales et améliorerons l'état sanitaires de nos colonies. Mauvaise nouvelle : le frelon asiatique s'installe en Isère, nous vous invitons à lire l'article d'Erik sur ce sujet et de vous impliquer dans sa lutte pour en limiter l'expansion. Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Claude Delaire, Bernard Verneyre
co-présidents du GDSA38

Le frelon asiatique s'installe



Photo : Yves Fontup

On espérait que l'Isère serait épargnée, ce ne sera pas le cas. Il faudra désormais apprendre à vivre avec le frelon asiatique, *Vespa velutina*, quelle que soit votre résidence en Isère. Seuls les ruchers des communes de montagne, Oisans, Belledonne ou Chartreuse, pourraient être épargnés. L'année 2018 confirme son installation définitive dans le département et le début d'une progression rapide.

Historique de son apparition en France

En 2005 le premier frelon asiatique est officiellement identifié dans un petit village du Lot et Garonne. On suspecte une fondatrice introduite en France dans un lot de poteries en provenance d'Asie. Le frelon asiatique est une des 3 espèces de frelons présents dans le monde. En France seul le frelon européen, facilement identifiable à son abdomen jaune zébré de fines bandes noires, inoffensif pour nos ruchers, était présent. Immergé dans un environnement favorable, le frelon asiatique s'étend rapidement aux

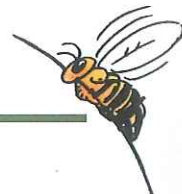
départements voisins. En 2016 les $\frac{3}{4}$ des départements sont colonisés. 2018 installe sa présence partout en France.

La situation en Isère

En Isère les premiers nids sont aperçus en 2015 dans deux secteurs. Dans le Sud Grésivaudan (Pont en Royans - Saint-Antoine l'Abbaye) et dans le Nord Isère (Salaie sur Sane - Péage de Roussillon), distants d'une cinquantaine de kilomètres. Il s'agit en fait de deux fronts de pénétration différents en provenance de la Drôme, et des départements de l'Ardèche ou de la Loire. Après deux années calmes, les signalements de frelons et de nids explosent en 2018. Une trentaine de nids identifiés ont été détruits cette année.

En 3 ans, le frelon a donc colonisé la moitié du département, par ces deux fronts qui se sont rejoints cette année au niveau la cluse de Voreppe, ce que confirme les signalements servant de marqueurs à son avancée. A-t-il déjà gagné la capitale des Alpes ? C'est probable avec des signalements dans

(Suite page 4)



Une nouvelle équipe de Techniciens sanitaires apicoles (TSA) pour l'Isère



33 techniciens sanitaires apicoles pour l'Isère.

En avril et mai 2018 une formation qualifiante a été dispensée par la Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales (FNO-SAD) à des apiculteurs volontaires qui souhaitaient devenir TSA (technicien sanitaire apicole) ainsi qu'aux anciens Agents sanitaires souhaitant poursuivre leur engagement. Après cette formation, de 7 jours, dispensée par une équipe de vétérinaires, 33 TSA ont été validés. La mise en place de ce nouveau réseau d'agents sanitaires s'inscrit pleinement dans le déploiement de la nouvelle gouvernance sanitaire voulue par les pouvoirs publics. Cette équipe nouvelle couvre tout le département, la totalité des communes ayant un technicien attiré.



Quelle sont leurs missions ?

Les TSA interviennent à la demande de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou d'un vétérinaire mandaté par cette dernière pour une visite sur un rucher présentant des problèmes sanitaires et pour relever les signes cliniques des colonies concernées. Dans ce cadre, les TSA pourront désormais effectuer, sous le contrôle du vétérinaire, des actes de médecine vétérinaire (prélèvements biologiques, traitement de colonies d'abeilles).

Vous pouvez faire appel à eux en interve-

nant auprès de la DDPP ou du GDS section apicole de l'Isère. Vous serez ensuite contacté par le TSA de votre secteur pour une visite sur votre rucher.

A noter que les TSA sont aussi référents frelons asiatiques sur leur secteur.

Au plus près des apiculteurs

Par ailleurs, le PSE (Programme sanitaire d'élevage du GDSA) qui permet la distribution des traitements varroas aux adhérents, nécessite que l'ensemble des ruchers de l'Isère soient visités en 5 ans. Ces visites sont effectuées par les TSA, chaque année, au printemps ou en automne généralement. Chaque visite sanitaire permet d'échanger avec les apiculteurs sur leurs pratiques sanitaires. L'action des TSA est réalisée en liaison avec les vétérinaires conseil du plan de sanitaire d'élevage.

Afin d'accompagner cette rencontre, un questionnaire permet d'aborder différents points sanitaires et d'accumuler des données permettant d'analyser les pratiques des apiculteurs. La durée de ces visites est d'une heure environ.

Claude Delaire

En cas de problèmes sanitaires sur vos ruches :

- GDSA tél. 09 74 50 85 85
- Direction départementale de la protection des populations tél. 04 56 59 49 99

Stratégie efficace de lutte contre Varroa



En moyenne les colonies hébergent en été plus de 1000 varroas. Un bon traitement estival élimine 95 % d'entre eux. Il en reste donc plus de 50, ce qui est au-dessus du seuil de tolérance admis pour passer l'hiver et redémarrer une saison correcte d'autant que les ré-infestations peuvent

être importantes en fin de saison.

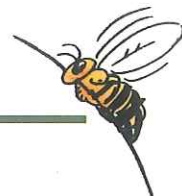
Aussi, afin de préserver au mieux les colonies le GDSA préconise fortement la bithérapie :

- Un traitement estival après récolte (avant le 15 août) avec Apivar ou Apilife.
- Un traitement par dégouttement d'Api-Bioxal à réaliser hors couvain. Généralement vers le 15 décembre.

Retrouvez les effets négatifs du varroa sur les abeilles en vous rendant sur le site de la Fédération régionale GDS Apicole : <https://frgdsa.fr/abrege-de-la-lutte-contre-varroa.html>

Distribution des traitements anti varroa en 2019

Une nouvelle organisation a été adoptée pour la distribution des traitements contre le varroa à partir de 2019. Désormais il n'y aura qu'une seule campagne de distribution des traitements par an au lieu de deux auparavant. Afin que chacun puisse passer sa commande dans les temps, le délai sera plus long. Ainsi l'envoi des bons de commandes à tous les apiculteurs adhérents au GDSA se fera début mai 2019 pour une clôture des commandes à la mi-juin 2019. Vous commanderez vos traitements pour la période estivale (après récoltes) et hivernal (entre décembre et février).



Aethina Tumida : vigilance extrême

Ce prédateur des ruches pourrait arriver en France



Pour rappel : *Aethina tumida*, le petit coléoptère de la ruche, a été détecté en 2014 au nord de l'Italie. Les autorités italiennes ont alors pris des mesures rigoureuses pour limiter son expansion. La France où il est classé danger sanitaire de 1^{ère} catégorie, a pris aussi des mesures de surveillance.

Quelle était la situation de l'infestation en Italie en octobre 2018 :

De nouveaux cas d'infestation dans le sud de l'Italie durant la saison 2018 montre que le danger est toujours présent mais confiné en Calabre (extrême sud de l'Italie) où le périmètre de sécurité est maintenu.

Les résultats de la surveillance en Sicile semblent confirmer l'éradication dans cette région, désormais hors périmètre des zones avec mesures spécifiques de sécurité.

Interdiction d'importation

En France, en avril dernier, une importation d'abeille (reines) via l'Argentine a été suspectée de contenir des œufs d'*Aethina tumida*, ce qui a donné lieu à la mise en place d'une surveillance chez l'importateur (situé dans la Drôme) et chez le destinataire avec heureusement au final un résultat négatif d'infestation et la levée de la surveillance sanitaire. Les œufs ont été analysés. L'importateur ayant strictement respecté les règles sanitaires (changement de cage des reines) les

mesures ont montré leur efficacité (916 colonies inspectées !).

En France la prudence reste de mise. La surveillance préventive contre l'introduction d'*Aethina tumida* doit permettre à notre territoire de rester indemne : interdiction d'importer abeilles, reines, bourdons, matériel apicole et produits non transformés de la ruche en provenance du périmètre de sécurité en Italie (Calabre) et tout produit apicole provenant d'autres régions d'Italie doit avoir un visa vétérinaire et un certificat sanitaire officiel.

Vigilance renforcée

Nous ne sommes pas à l'abri de l'introduction de ce prédateur présent dans d'autres pays que l'Italie sur tous les continents (avec une attention particulière pour les USA, Canada Mexique, Hawaï, Australie). Les conditions de commerce international nécessitent une vigilance globale qui vient d'être encore renforcée pour la France.

Toute suspicion de la présence du petit coléoptère ou de ses larves dans une ruche doit faire l'objet d'une déclaration immédiate pour mise en place de mesures d'identification et de sécurité sanitaire par les services de l'Etat (prévenir la DDPP, ou un vétérinaire ou un TSA). Un plan spécifique d'indemnisation des apiculteurs est prévu en cas d'infestation de colonies.

Agnès Joussaume

Aethina tumida : un ravageur des ruches



Ce petit coléoptère qui fuit la lumière se cache dans les coins abrités de la ruche.

De couleur noir à brun foncé, il mesure 5 mm environ, a des antennes en forme de massue, Les œufs blancs sont pondus en grappes (en épis) de 10 à 30.

Les larves sont munies de 3 paires de pattes regroupées à l'avant et des "épines" sur le corps de la larve (contrairement à la larve de teigne qui est lisse).

Les larves dévorent miel pollen et cire et font pourrir les rayons sans faire de cocon.

Contact en cas de suspicion:

Direction départementale de la protection des populations 04 56 59 49 99
GDS Apicole – TSA 09 74 50 85 85

Des pièges pour surveiller vos ruches



Vu la menace pour les ruchers français, une campagne nationale de surveillance a été lancée. En Isère les

TSA mettent en place des pièges dans leurs ruches. Cette invitation est aussi lancée à tous les apiculteurs de l'Isère. Simples d'utilisation les pièges sont disponibles dans les syndicats. Tous les apiculteurs peuvent ainsi tester leurs ruches pour un prix modique. Le GDSA 38 vous encourage à les utiliser.

En savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/aethina-tumida-un-danger-pour-les-abeilles>

Assemblée générale de votre GDS apicole

Vous êtes invités à l'assemblée générale du Groupement de défense sanitaire apicole de l'Isère le samedi 9 mars 2019 de 9h30 à 16h30 à la Maison des Agriculteurs 40 avenue Marcellin Berthelot Grenoble

Journée ouverte à tous

9h à 9h15 : Accueil – Café

9h15 à 10h30 : Le frelon asiatique: situation en Isère, nouvelles modalités de déclaration, mise en place du piégeage, avec quel piège et quel appât ?

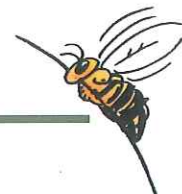
10h30 à 12h30 : Rapport d'activités, bilan financier du GDSA 2018. Election des membres du CA 2019

12h30 : apéritif

12h45 : buffet bio (participation de 16€)

14h15 à 15h30 : *Aethina tumida*, une nouvelle menace sur nos ruchers

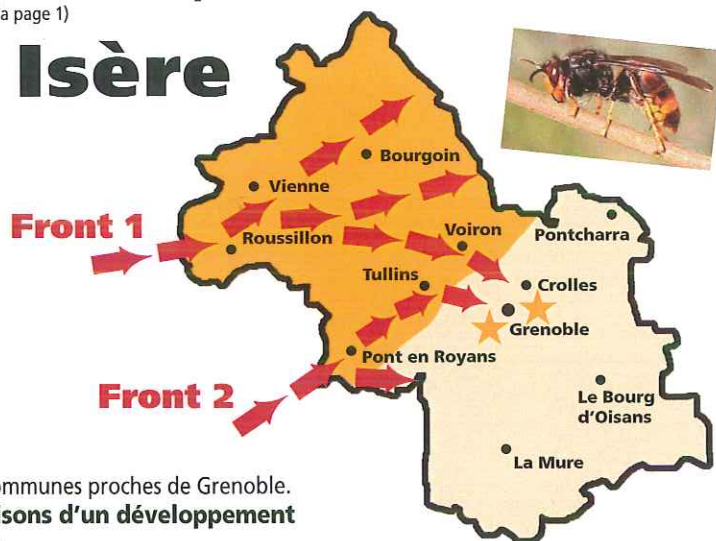
15h30 à 16h30 : Table ronde sur la bonne conduite du rucher, gestion du varroa et prise en compte des variations climatiques.



Le frelon asiatique s'installe

(Suite de la page 1)

Isère



deux communes proches de Grenoble.

Les raisons d'un développement rapide

Quatre raisons expliquent la colonisation rapide du territoire français. L'une, déterminante, est son mode de reproduction. Si nos colonies d'abeilles donnent "naissance" naturellement chaque année à 3 ou 4 nouvelles colonies au maximum, un seul nid de frelons asiatiques peut abriter une centaine de futures fondatrices. En automne elles quittent le nid pour passer l'hiver seule et à l'abri. Au printemps, chaque survivante construit un nouveau nid. D'où l'explosion du nombre de nids.

Autres raisons, l'absence de prédateurs avérés. Pas non plus de guerre de territoire en l'état des connaissances. Ajoutons encore une biodiversité riche pour subvenir à son régime alimentaire. Et enfin, un insecte "très musclé", auquel aucun adversaire ne résiste.

Pourquoi il s'attaque à nos ruches ?

Le frelon asiatique n'aime pas spécialement les abeilles. C'est juste une opportunité. De mai à octobre, le nid abrite plusieurs milliers de larves affamées, nourries avec des boulettes de protéines animales (mouches libellules, guêpes, abeilles...). Des centaines de frelons adultes chassent toute une partie de la journée. La découverte d'un rucher est juste une opportunité alimentaire. Un garde-manger sans défense.

A quoi s'attendre en 2019 ?

Le nombre de nids découverts devrait progresser avec une pression forte sur les

communes et les ruchers. Lorsqu'un nid est découvert, souvent par hasard, d'autres nids sont à coup sûr dans le même secteur. En fait nous commençons à voir des nids seulement lorsqu'ils sont nombreux.

Comment limiter son expansion ?

Eradiquer le frelon asiatique est impossible. Par contre on peut limiter sa présence et son développement sur un territoire en détruisant les nids localisés et en piégeant les futures fondatrices.

Chaque année de nouvelles connaissances

L'état des connaissances sur le frelon asiatique s'enrichit chaque année. On sait désormais que les nids ne sont pas seulement situés en hauteur dans les arbres. De nombreux nids sont découverts dans des haies, sous des toitures, voire dans des buissons. Attention, prudence !

Pas qu'un problème d'apiculteurs

La lutte contre le frelon asiatique n'est pas de la seule responsabilité des apiculteurs qui ne sont que des lanceurs d'alerte. Parce qu'il est une menace pour la biodiversité, un danger potentiel pour l'homme, la lutte doit mobiliser l'effort de tous, notamment des collectivités touchées. Le monde apicole vient en soutien, grâce à son réseau de référents pour confirmer sa présence dans un secteur et aider à la recherche des nids.

Erik Burdet

Le GDSA préconise le piégeage

Le GDSA s'est prononcé pour inciter tous les apiculteurs de l'Isère à piéger dès 2019.

1° Piégeage des fondatrices au printemps

Objectif : limiter le nombre de futurs nids
Quand ? au printemps, de mi-mars (10-12°) à mai

Comment ? pose d'un maximum de pièges à proximité des anciens nids, des arbres en fleurs, des ruchers (matériel entreposé). A cette époque de l'année, les fondatrices, encore seules, ne s'attaquent pas aux abeilles (protéines) mais recherche du sucre.

2° Piégeage de défense dans les ruchers

En cas d'attaque ou de présence au rucher.
Quand ? Entre juillet et septembre

Comment ? Pose de 1 piège pour 3 ruches
A cette époque de l'année, les frelons s'attaquent aux abeilles (protéines) pour nourrir leurs larves

Appâts : de nombreuses recettes. En voici une : 2/3 de bière brune + 1/3 de vin blanc et une cuillerée à soupe de sirop de fruits rouges. Relever les pièges régulièrement chaque semaine. Et changer les appâts.

Quels pièges ?



Très important : utiliser uniquement des pièges sélectifs, qui limiteront les prises d'autres insectes ou leur permettront de s'échapper :

- soit les pièges en vente dans les syndicats à partir de février

(ne pas utiliser de pièges à guêpes, pas sélectif)

- soit des pièges de votre fabrication. Plan d'un modèle efficace et simple à réaliser sur www.fredon-bretagne.com

En savoir plus : identifier le frelon asiatique, les nids... sur www.fredonra.com

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

En attendant le lancement en 2019 d'un site internet pour signaler les frelons et les nids (voir ci-contre), la procédure est la suivante :

1° Prendre des photos du nid ou des insectes en veillant à ce que abdomen et pattes soient bien visibles,

2° Envoyez ces photos à info@gds38.asso.fr en précisant vos coordonnées

L'objectif de cette démarche est :

- d'informer et de mobiliser le référent frelon asiatique du secteur
- de pouvoir confirmer ou non la présence du FA dans votre secteur et de marquer sa progression dans le département
- d'engager le processus de destruction du nid si identifié afin de limiter la pression du FA l'an prochain et sa progression en Isère.

Bientôt un site internet pour signaler le frelon asiatique

Lancé par la fédération des GDS Auvergne Rhône-Alpes, le site sera opérationnel en 2019. Présentation dans les journaux de vos syndicats début 2019.